

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DU TRAVAIL.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 859.434



Briquet.

Société dite : Arthur WIEDMANN résidant en Allemagne.

Demandé le 23 août 1939, à 16^h 33^m, à Paris.

Délivré le 3 juin 1940. — Publié le 18 décembre 1940.

(Demande le brevet déposée en Allemagne le 23 août 1938. — Déclaration du déposant.)

Cette invention a trait aux briquets avec couvercle s'ouvrant sous l'action d'un ressort après déclenchement d'un dispositif de verrouillage. Les briquets connus de ce genre possèdent, pour libérer le couvercle, un organe de déverrouillage se présentant sous la forme d'un bouton à pression ou d'un levier. Dans l'un et l'autre cas on déplace cet organe par une pression exercée dans une certaine direction, ce qui libère le dispositif de verrouillage. Comme l'organe de déverrouillage fait saillie en dehors de la surface du briquet, cet organe peut être actionné par une pression inopportune. Par conséquent il peut arriver que le briquet, porté en poche, peut être ouvert par inadvertance et peut s'allumer. On connaît en outre des briquets dans lesquels le dispositif de déclenchement du verrouillage ne peut être ouvert que par une pression dirigée vers l'intérieur du réservoir et suivant le bord longitudinal du briquet. Mais ceci n'exclut pas la possibilité que les deux composantes nécessaires du mouvement puissent être créées accidentellement et produisent l'ouverture inopportune du briquet, parce que les composantes ne varient pas pendant le déplacement du bouton de déclenchement et restent par conséquent actives jusqu'à la fin du mouvement.

La présente invention remédie à cet incon-

venient des briquets connus, et elle consiste en ce que l'organe de déverrouillage est constitué par un disque moleté ou une partie d'un tel disque, tournant autour de son axe et soumis à l'action d'un ressort ayant tendance à le repousser dans sa position de fermeture, lequel disque n'est accessible que par sa surface pour être mis en action. Avec une telle disposition de l'organe de déverrouillage il n'est plus possible de produire un déclenchement par une pression accidentelle. En effet, si une telle pression amorce un commencement de rotation du disque, les composantes de la pression se modifient immédiatement radialement et tangentiellement par rapport au disque et il se produit un glissement par rapport au disque. Ce n'est que par une pression voulue exercée avec le doigt que ce glissement peut être empêché et que le disque peut être mis en rotation jusqu'au moment où doit se produire le déverrouillage.

Il est déjà connu de donner une forme bombée à la surface antérieure des leviers d'ouverture de briquets, mais ici on n'a pas pris la précaution d'empêcher que le levier soit actionné autrement que par cette surface. En outre, la surface est si fortement moletée ou cannelée pour assurer au doigt une bonne prise, qu'il en résulte des protubérances, de sorte que des pressions inop-

Prix du fascicule : 10 francs.

portunes ne sont passupprimées par glissement, mais peuvent provoquer l'ouverture.

Selon un mode de réalisation de l'invention un disque ou petit tambour moleté qui 5 tourne sur le briquet porte sur l'une de ses faces un doigt de verrouillage situé en dehors de l'axe, pendant que le couvercle est muni d'une entaille dans laquelle ce doigt peut pénétrer. Il est aussi possible de disposer 10 un doigt de verrouillage sur le couvercle, tandis que le disque ou petit tambour moleté qui tourne dans le briquet porte sur une de ses faces une saillie s'accrochant par-dessus le doigt de verrouillage.

15 Cette disposition présente l'avantage que, contrairement à ce qui existait, il n'est plus nécessaire de prévoir en plus du dispositif de déverrouillage un dispositif de sécurité spécial, puisque les deux dispositifs se trouvent combinés sur le disque. L'invention 20 présente en outre l'avantage de supprimer toute partie en saillie, ce qui empêche le briquet de rester accroché au vêtement ou de le déchirer. Elle se caractérise de plus par le fait que le dispositif est facile à manœuvrer 25 et qu'il prend peu de place, de sorte que les dames peuvent facilement se servir du briquet; l'invention s'applique donc pour le mieux aux briquets de dames des plus petits 30 modèles.

Dans le dessin annexé qui montre quelques formes d'exécution de l'invention;

La fig. 1 est une élévation latérale avec arrachement d'un briquet selon l'invention, 35 le couvercle étant fermé;

La fig. 2 est une vue partielle du briquet avec couvercle ouvert;

La fig. 3 est une coupe suivant III-III de la fig. 1;

40 La fig. 4 est une variante de la fig. 3;

La fig. 5 montre en élévation latérale une autre forme d'exécution.

Le briquet d'après les fig. 1 à 3 possède un boîtier 1 dans lequel est formé le réservoir d'essence 3 par le moyen d'un double-fond supérieur 2. Le boîtier se prolonge plus haut que ce fond et il est muni comme le montre la fig. 2, d'une entaille latérale. 4. Dans la partie supérieure du boîtier s'emboîte un cadre 5 fixé par des vis 6. Dans ce 50 cadre est articulé le couvercle 7 du briquet, soumis à l'action d'un ressort non repré-

senté, ayant tendance à le tourner constamment vers sa position d'ouverture. Le bord 55 antérieur 8 du couvercle 7 est replié vers le bas et présente une fente latérale 9 (fig. 3). Dans le cadre 5 se trouve un petit tambour ou disque 11 tournant autour d'un axe 10 et qui est sollicité par un ressort de torsion 12 qui le repousse constamment en direc- 60 tion de la flèche 13 (fig. 3). Une partie de la surface de ce tambour ou disque fait saillie hors de la découpe 4 du boîtier, et cette surface est légèrement moletée ou cannelée comme représenté en 14. Sur la face du dis- 65 que, tournée vers l'extrémité 8 du couvercle est fixé un doigt de verrouillage 15 placé en dehors de l'axe de rotation et qui, lorsque le couvercle est fermé, pénètre, dans la fente 9 du couvercle sous l'action du ressort 12, et 70 verrouille ce couvercle. Si l'on fait tourner le disque 11 ou tambour en sens inverse de la flèche 13 par une pression dirigée à la fois vers l'axe et vers la périphérie du disque. le doigt de verrouillage 15 sort de la fente et 75 libère le couvercle qui alors s'ouvre sous l'action de son ressort de levage et par conséquent allume le briquet de la manière usuelle.

On a reconnu avantageux de munir l'arête 80 16 de la fente 9 située en face du doigt 15, directement en avant de son bord extérieur d'une encoche d'appui 17 pour ce doigt 15. Par ce moyen le doigt est encore une fois 85 retenu dans son mouvement avant de quitter le bord de la fente et il faut exercer une pression renforcée sur le disque 11 pour terminer le mouvement qui provoque le déverrouillage. Il en résulte une plus grande sécurité contre le déverrouillage accidentel. Le 90 disque ou tambour 11 est recouvert en haut par un point 18 disposé dans le cadre 5.

La fig. 4 montre une variante de la disposition selon la fig. 3. Dans cette variante le doigt de verrouillage 19 n'est pas monté sur 95 le disque, mais sur le bord replié vers le bas 8 du couvercle 7, tandis que dans la face antérieure du disque 11 est pratiquée une fente de forme angulaire 20 constituant une butée 21 qui saisit en l'entourant le doigt de ver- 100 rouillage 19. Le fonctionnement est d'ailleurs le même : lorsqu'on tourne le disque dans le sens de la flèche 22 la butée 21 libère le doigt de verrouillage 19 et le couvercle

devient libre. Cette forme d'exécution présente l'avantage que, même lorsque le couvercle est ouvert, l'extrémité du couvercle qui se trouve en haut et est visible, ne présente pas de fente mais une forme lisse.

Dans les deux formes d'exécution décrites le disque ou tambour ne fait saillie en dehors du boîtier que par une partie de sa surface. On voit donc que pour le fonctionnement on n'a pas besoin de la totalité du disque, mais seulement d'une fraction suffisamment grande correspondant à la surface qui fait saillie en dehors du boîtier.

Le dessin montre également que le disque pourrait être monté excentriquement ou être remplacé par un cône. Celui-ci possède aussi une surface bombée et ne peut être mis en rotation par une pression dirigée simultanément vers l'axe de rotation du cône et vers la surface extérieure.

La surface qui fait saillie en dehors du briquet doit être de nature telle que le disque puisse être mis en rotation par une pression appliquée avec un doigt. Et c'est cette condition qui détermine le degré de rugosité de la surface. Au lieu des cannelures représentées on pourra adopter tout autre moyen donnant de la rugosité. Dans certains cas il est aussi possible de laisser la surface complètement lisse. Mais dans aucun cas on ne doit pousser la rugosité à un point tel qu'il en résulte des protubérances qui pourraient permettre de faire tourner le disque par une simple pression en direction de la surface.

En fig. 5 on a représenté une autre forme d'exécution d'un briquet d'après laquelle le dispositif d'allumage est placé dans une monture au-dessus du corps du briquet. Le levier 23 qui porte le couvre-mèche et qui est sollicité par un ressort est maintenu verrouillé par un tambour 24 tournant autour d'un axe vertical. Dans cette forme d'exécution

ce tambour est complètement dégagé et peut être mis en rotation par deux doigts de la main.

La forme d'organe de déverrouillage d'après l'invention s'applique non seulement à des briquets, mais aussi à des fermetures d'autres articles comportant un réservoir, ainsi qu'à des boutons de commande de commutateurs et autres.

RÉSUMÉ.

L'invention concerne un briquet avec couvercle s'ouvrant sous l'action d'un ressort et dispositif de déverrouillage ne pouvant fonctionner que sous une pression dirigée vers le réservoir et dans le sens du bord longitudinal du briquet, présentant les points particuliers suivants pris séparément ou en combinaison :

1° L'organe de déverrouillage affecte la forme d'un disque ou tambour ou fraction d'un tel disque ou tambour tournant autour de son axe, soumis à l'action d'un ressort, et dont une partie seulement de la surface est accessible en vue du fonctionnement.

2° Le disque ou tambour tournant dans le corps du briquet porte sur l'une de ses faces un doigt de verrouillage placé en dehors de l'axe du disque, tandis que le couvercle du briquet présente une fente dans laquelle peut pénétrer ledit doigt de verrouillage.

3° Le couvercle porte un doigt de verrouillage et le disque ou tambour tournant dans le briquet porte sur une de ses faces une saillie appropriée destinée à saisir le doigt de verrouillage.

4° L'arête de verrouillage qui s'appuie contre le doigt de verrouillage présente en avant de son extrémité une cavité de forme courbe constituant surface d'appui.

Société dite : Arthur WIEDMANN.

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÉNIE et André ARMENGAUD.

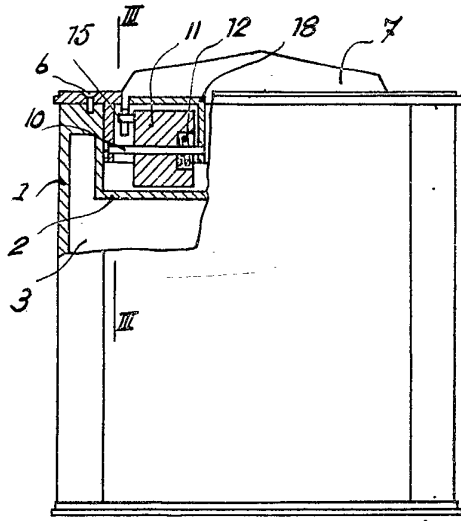


Fig. 1

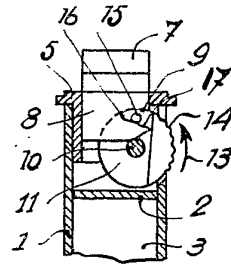


Fig. 3

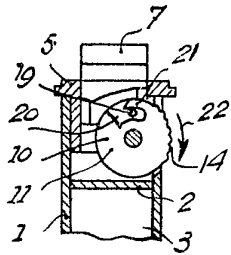


Fig. 4

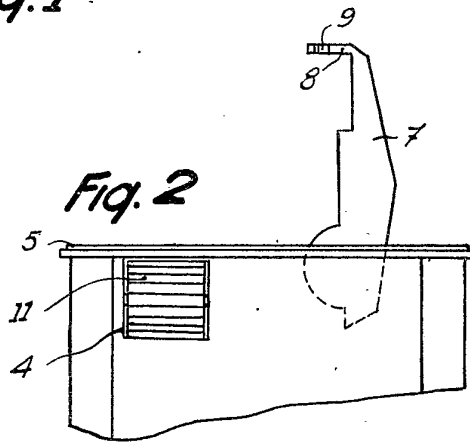


Fig. 2

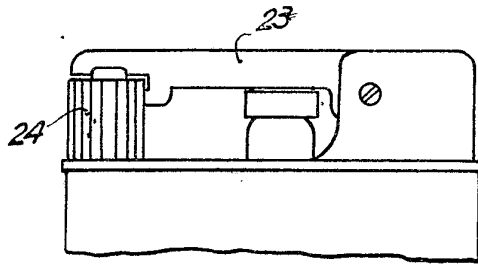


Fig. 5